

Marolles-en-Brie, le 27 juin 2019

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2019**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 18 juin 2019, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire de Marolles-en-Brie, le 24 juin 2019,

La séance est ouverte à 19h03.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Hakima OULD SLIMANE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Marie-Paule BOILLOT, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Virginie LECARDONNEL, Alexandre RICHE, Claude-Olivier BONNEFOY, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Etaient absents : /

Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal en exercice.

Elle décide de reporter la séance au 1^{er} juillet 2019, considérant un différend sur le pouvoir d'Alexandre RICHE.

La séance est levée à 19h15.

Madame Sylvie GERINTE, Maire de Marolles-en-Brie, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'intérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du : 28 juin 2019.


Sylvie GERINTE,
Maire de Marolles-en-Brie

